

WÔLINAK, le jeudi dix-huit juillet deux mille vingt-quatre (18 juillet 2024)

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil des Abénakis de Wôlinak tenue, **le dix-huit juillet deux mille vingt-quatre (18 juillet 2024) à 9h30** à la salle de conférence du conseil de bande, à laquelle sont présents :

Michel R. Bernard, Chef
Karolane Landry-Mensah, conseillère
Martine Bergeron-Milette, conseillère
Manon Bernard, conseillère
Stéphane Landry, conseiller (participe à distance)

Tommy Lefebvre, directeur des Terres et de l'habitation
Benoît Giguère, ingénieur pour Wabanaki

MEMBRES DU CONSEIL formant quorum et monsieur Jean Boucher, directeur général et madame Gitane Bernard, secrétaire de direction.

SOUS la présidence du **Directeur général, monsieur Jean Boucher.**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DE **Karolane Landry-Mensah**

IL EST RÉSOLU ce qui suit :

Le Conseil des Abénakis de Wôlinak adopte l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du **4 juillet 2024** au moins 24 heures avant la présente séance, il n'est pas nécessaire d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE **Karolane Landry-Mensah**

IL EST RÉSOLU ce qui suit :

2024-07-18

Le Conseil des Abénakis de Wôlinak approuve, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du **4 juillet 2024**.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION no. RCB-2024-2025-025

COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

ATTENDU QUE les Conseils d'Odanak et de Wôlinak ont une entente commune concernant les services de police.

ATTENDU QUE les deux conseils ont manifesté leur volonté de constituer un Comité pour aborder les divers enjeux en lien avec la sécurité des communautés.

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE **Manon Bernard** APPUYÉ PAR **Martine Bergeron-Milette**.

IL EST RÉSOLU QUE le Comité de sécurité publique soit composé du directeur du Corps de police des Abénakis, du directeur général du conseil d'Odanak, du directeur général du conseil de Wôlinak et un conseiller d'Odanak et un conseiller de Wôlinak.

IL EST AUSSI RÉSOLU de mandater la conseillère Karolane Landry-Mensah pour siéger sur ce comité.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

RÉSOLUTION no. RCB-2024-2025-026

LES POSTES LIÉES AUX PROGRAMMES ET SERVICES POUR LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK

CONSIDÉRANT QUE les postes de Coordinatrice des services éducatifs et d'Agente socioéconomique remplaceront le poste de Coordinatrice des programmes et services.

CONSIDÉRANT QUE les programmes et services reliés à l'éducation seront administrés par la Coordinatrice des services éducatifs.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Première Nation des Abénakis de Wôlinak est membre du Conseil en Éducation des Premières Nations (CEPN), et qu'une personne doit être nommée pour représenter la communauté au sein du CEPN.

CONSIDÉRANT QUE les programmes et services reliés à la recherche d'emploi, aux mesures d'employabilités, et à la sécurité du revenu seront administrés par l'Agente socio-économique.

CONSIDÉRANT QUE la Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (CDRHPNQ) exige qu'une personne soit nommée pour représenter la communauté.

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Karolane Landy-Mensah APPUYÉ PAR Martine Bergeron-Milette.

IL EST RÉSOLU ce qui suit :

1. De nommer Mélodie Bédard, Coordinatrice des services éducatifs, à titre de représentante pour la Première Nation des Abénakis de Wôlinak au sein du Conseil en Éducation des Premières Nations (CEPN).
2. De nommer Julie Michon, Agente socio-économique, représentante de CDRHPNQ pour la Première Nation des Abénakis de Wôlinak.
3. De remplacer la résolution RCB-2024-2025-011 par la présente résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

RÉSOLUTION no. RCB-2024-2025-027

LE COMITÉ DIRECTEUR ET DES RESSOURCES POUR LE PROCESSUS DE RÉVISION, DE CONSULTATION, DE MODIFICATION ET D'APPROBATION DU CODE D'APPARTENANCE.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des Abénakis de Wôlinak souhaite débiter la procédure de modification du Code d'appartenance de la Première Nation des Abénakis.

2024-07-18

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a fait appel aux membres de la communauté pour mettre en place un Comité de travail.

CONSIDÉRANT QUE le Comité de Travail du Code d'appartenance a été formé en prenant en compte les douze personnes qui ont répondu à l'appel.

CONSIDÉRANT QUE le 13 juillet 2024, les membres du Comité ont été conviés à une session de formation visant à expliquer ce qui devrait et ce qui ne devrait pas être inclus dans un Code d'appartenance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité qui ont assisté à la formation ont exprimé le besoin d'un mandat clair de la part du Conseil.

CONSIDÉRANT QU' un Comité directeur a été désigné pour élaborer un plan des prochaines étapes et pour encadrer les membres du Comité de travail durant tout le processus de modification du Code d'appartenance.

CONSIDÉRANT QUE le Comité directeur sollicite la mise à disposition d'une ressource de communication pour diriger le comité directeur lors de la révision du code d'appartenance.

CONSIDÉRANT QUE le Comité directeur demande un budget spécifique pour la consultation d'un avocat-conseil pour la validation et la rédaction des documents nécessaires à la révision.

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Karolane Landy-Mensah APPUYÉ PAR Martine Bergeron-Milette.

IL EST RÉSOLU ce qui suit :

1. De mandater le Comité directeur pour établir un échéancier des prochaines étapes du processus de révision, de consultation et de rédaction des documents nécessaires à la révision du Code d'appartenance.
2. Désigner un expert en communication pour diriger le Comité directeur et garantir une communication efficace et transparente tout au long du processus de révision du Code d'appartenance.
3. D'accorder un financement spécifique pour la consultation d'un avocat-conseil afin de valider et rédiger les documents requis pour la révision du Code d'appartenance.
4. De rembourser les frais de déplacement des membres du Comité directeur.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

RÉSOLUTION no. RCB-2024-2025-028

PRÊT À L'HABITATION BMO – MANON-LYNE TROTTIER (ACHAT RÉSIDENCE)

ATTENDU QUE Madame Manon-Lyne Trottier [REDACTED] désire obtenir un prêt hypothécaire auprès de la Banque de Montréal pour un montant de [REDACTED] pour l'achat d'une résidence [REDACTED], situé au [REDACTED] Wôlinak QC G0X 1B0.

ATTENDU QUE le Conseil doit garantir le prêt afin que celui-ci soit accordé aux emprunteurs.

ATTENDU QUE Michel R. Bernard, Chef, Jean Boucher, directeur général et Tommy Lefebvre, directeur des terres sont, par la présente, autorisés et enjoins irrévocablement et sans condition : à signer la garantie de prêt pour le Conseil et en son nom, et la signature des personnes autorisées constitue une preuve concluante de telles obligations; et à accomplir tout autre chose qu'ils jugent, à leur discrétion, nécessaires, souhaitables ou utiles afin de donner effet à la présente résolution.

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Karolane Landy-Mensah APPUYÉ PAR Martine Bergeron-Milette.

IL EST RÉSOLU que le Conseil des Abénakis de Wôlinak accepte de garantir irrévocablement et inconditionnellement le remboursement du prêt et des intérêts conformément aux conditions énoncées dans l'accord de prêt.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

RÉSOLUTION no. RCB-2024-2025-029

PRÊT À L'HABITATION BMO – KIMMY LEFEBVRE ET NELSON LEFEBVRE (NOUVELLE CONSTRUCTION)

ATTENDU QUE Madame Kimmy Lefebvre [REDACTED] et Monsieur Nelson Lefebvre [REDACTED] désirent obtenir un prêt hypothécaire auprès de la Banque de Montréal pour un montant de [REDACTED] pour une nouvelle construction [REDACTED], située au [REDACTED] Wôlinak QC G0X 1B0.

ATTENDU QUE le Conseil doit garantir le prêt afin que celui-ci soit accordé aux emprunteurs.

ATTENDU QUE Michel R. Bernard, Chef, Jean Boucher, directeur général et Tommy Lefebvre, directeur des terres sont, par la présente, autorisés et enjoins irrévocablement et sans condition : à signer la garantie de prêt pour le Conseil et en son nom, et la signature des personnes autorisées constitue une preuve concluante de telles obligations; et à accomplir tout autre chose qu'ils jugent, à leur discrétion, nécessaires, souhaitables ou utiles afin de donner effet à la présente résolution.

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Karolane Landy-Mensah APPUYÉ PAR Martine Bergeron-Milette.

IL EST RÉSOLU que le Conseil des Abénakis de Wôlinak accepte de garantir irrévocablement et inconditionnellement le remboursement du prêt et des intérêts conformément aux conditions énoncées dans l'accord de prêt.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

RÉSOLUTION no. RCB-2024-2025-030

ENTENTE MODIFIANT L'ENTENTE ENTRE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET LES CONSEILS DES ABÉNAKIS D'ODANAK ET DE WÔLINAK CONCERNANT LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS DE CHASSE COMMUNAUTAIRE À L'ORIGINAL À DES FINS ALIMENTAIRES, RITUELLES OU SOCIALES DANS LA ZEC LOUISE-GOSFORD

ATTENDU QUE les PARTIES ont conclu, le 3 novembre 2021, l'Entente concernant la pratique d'activités de chasse communautaire à l'original à des fins alimentaires, rituelles ou sociales dans la ZEC Louise-Gosford (ci-après « Entente Louise-Gosford »), laquelle prend fin le 3 novembre 2024.

ATTENDU QUE les PARTIES souhaitent prolonger l'Entente Louise-Gosford pour une durée de deux ans.

ATTENDU QUE le Grand Conseil de la Nation Waban-Aki est devenu W8banaki.

ATTENDU QUE le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs est devenu Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Karolane Landy-Mensah APPUYÉ PAR Martine Bergeron-Milette.

IL EST RÉSOLU QUE Le Conseil des Abénakis de Wôlinak appuie le projet d'avenant pour la prolongation de l'Entente concernant la pratique d'activités de chasse communautaire à l'orignal à des fins alimentaires, rituelles ou sociales dans la ZEC Louise-Gosford proposé par le MELCCFP en date du 9 juillet 2024.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

LEVÉ DE LA SÉANCE

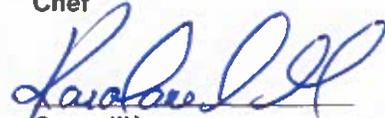
IL EST RÉSOLU ce qui suit :

Le Conseil des Abénakis de Wôlinak lève la présente séance à **11h07**.

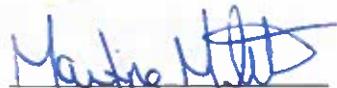
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Chef



Conseillère



Conseiller



Conseillère



Conseillère

Ordre du jour
Réunion du Conseil des Abénakis de Wôlinak

Le 18 juillet 2024

9h30

- 1. Appel des présences et vérification du quorum ;**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour du 18 juillet 2024 ;**
- 3. Adoption du procès-verbal ;**
 - 3.1. Le 4 juillet 2024 ;
- 4. Comptabilité ;**
 - 4.1.
- 5. Correspondances et gouvernance ;**
 - 5.1. Offre de services – Conseillers financiers ;
 - 5.2. Gala prix distinction – 25^e anniversaire Tourisme Centre-du-Québec ;
 - 5.3. Mandat du Comité directeur du code d'appartenance ;
 - 5.4. Dossier Lynda Landry ;
 - 5.5. Instructions à Robillard avocats concernant les mémoires de frais :
Dossier : A-224-20 et A-271-20 ;
 - 5.6. Soumission agent de sécurité ;
- 6. Immobilisations ;**
 - 6.1. Poste de police ;
- 7. Ressources humaines ;**
 - 7.1. Catherine Précourt-Foisy
 - 7.2. Embauche au gym Formule Fitness
- 8. Terre et habitations ;**
 - 8.1. Rencontre Benoit Giguère – Plan de lotissement ;
 - 8.2. Suivi – Soumission terrassement bloc, parc des jeunes et de Kakanigan ;
 - 8.3. Traduction du nom des rues de Wôlinak ;
- 9. Développement économique et/ou communautaire ;**

9.1. Innergex veut savoir comment on souhaite orthographier « Wôlinak » sur le site web. Wôlinak ou W8linak ?

9.2. Projet « Centre de divertissement LGRW»

10. Programmes et services ;

10.1. Mesure d'employabilité pour un employé au casino (membre) ;

11. Résolutions : Adopter, signer et/ou entériner ;

- RCB-2024-2025-025_Comité de sécurité publique
- RCB-2024-2025-026_Représentants de la PN CEPN et CDRHPNQ
- RCB-2024-2025-027_Mandat du Comité de direction
- RCB-2024-2025-028 _Prêt BMO_ Manon-Lyne Trottier
- RCB-2024-2025-029 _Prêt BMO_Kimmy Lefebvre
- RCB-2024-2025-030_Projet d'avenant de l'Entente pratique chasse communautaire

12. Varia ;

12.1. Mathieu McMurray

13. Date, heure et lieu de la prochaine réunion ;

Le 15 août 2024 à 10h

14. Clôture de la réunion.